

# JOURNAL

DE

# FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU VENDREDI, 7 JUILLET 1797.

*De Petersbourg, le 13 Juin.*

M. de Kotfchubey, qui avoit rempli jusqu'à ce moment le poste d'ambassadeur près de la Porte-Ottomane, est de retour ici depuis quelques jours; il vient d'être nommé par S. M. I. membre du collège des affaires étrangères. Ce ministre sera remplacé à Constantinople par le général Tamara.

S. M. l'Empereur est parti hier de Gatschina pour Paulowska, où il restera jusqu'à la mi-Juillet. C'est à cette époque que ce monarque se rendra par Cronstadt à Reval, pour passer en revue la flotte.

*De Milan, le 26 Juin.*

Le règlement d'organisation pour la Terre-Ferme Vénitienne, que le général Buonaparte a fait publier, est de la teneur suivante: 1°. Le Brescian s'étendra jusqu'au Mincio. 2°. Le Véronèse commencera au Mincio et comprendra le pays de Cologne. 3°. Le Vicentin et Bassano avec son territoire, formeront un seul département. 4°. Le Padouan, la Polesine de Rovigo et d'Adria jusqu'au Pô, non compris ce qui appartient au Ferrarois, formeront un seul département. 5°. Les pays de Feltre, de Cadore, de Belluno formeront un seul département. 6°. Le pays de Treviso, à l'exception du district de Mestre, formera un seul département avec celui de Coneglia. 7°. Le Frioul, en y comprenant Montefalcone, formera le dernier département. 8°. Chaque département sera régi par une administration centrale, composée de 23 membres. Chaque commune aura une municipalité, plus ou moins nombreuse, suivant la population. 9°. Le gouvernement central sera composé des personnes choisies par le général de division qui commande

dans le département. 10°. Chaque administration centrale fera un règlement sur la manière dont la justice doit être administrée.

*Signé, Buonaparte.*

Une lettre de Turin, rapportée par un de nos journaux, contient ce qui suit:

„La cour est de retour ici depuis le 14, de la maison de plaisance de la Vennerie. Le 15, le citoyen Miot, ambassadeur de la république française, a eu la première audience du Roi. Le citoyen Jacob, secrétaire d'ambassade, partira dans peu pour la Toscane. Il règne toujours ici une fermentation qui fait craindre de nouveaux troubles. La jointe récemment nommée, déplaît à tous les partis; le Sénat et la chambre des comptes refusent de la reconnaître. Le 1<sup>er</sup> Juillet, il y aura une revue générale de nos troupes. Le Roi vient de rendre un édit, qui ordonne plusieurs réformes et qui diminue les appointemens des officiers. Ces derniers paroissent fort mécontents de ces dispositions.“

*De Venise, le 26 Juin.*

Comme par la diminution des droits et d'autres causes, les revenus publics sont beaucoup diminués, il vient d'être fait un cadre des besoins de l'Etat, et l'on s'est occupé des moyens d'y pourvoir. Voici quels sont les objets les plus pressans: remplir les conditions du traité avec la France; pourvoir à l'entretien des troupes nationales et françaises; mettre sur pied un corps de troupes pour le Levant, où il existe une dette de 80 mille séquins, contractée sous l'ancien gouvernement; faire passer en Dalmatie les secours nécessaires en troupes et en argent; remettre l'arsenal en état; satisfaire les créanciers et employés de l'ancien gouverne-

ment, faire face à la dette au moyen du commerce etc. etc. C'est d'après tous ces besoins urgens, que le gouvernement a résolu de prélever une somme de deux millions et demi de ducats sur les propriétaires de fonds, sur le commerce et la navigation, et sur les gens aisés.

La fête qui devoit avoir lieu aujourd'hui en l'honneur des françois morts dans cette guerre, a été remise au 8 Juillet, sur la demande du général Baraguey d'Hilliers. L'on croit que le général Buonaparte arrivera ici pour ce tems.

Hier, il a été publié un décret de la municipalité (rendu à une pluralité de 22 voix contre 19), qui abolit la classe des avocats et procureurs.

L'on mande de Padoue que le commissaire françois Bouquet, qui avoit séquestré de sa propre autorité les monts de piété de cette ville et de Vicence, vient d'être jugé par un conseil de guerre et condamné à cinq ans de fers. Le commandant de la place Drujon, qui avoit toléré cet acte arbitraire, a été dégradé et déclaré incapable de remplir aucun grade militaire.

L'on a déjà commencé à mettre à exécution le réglemeut d'organisation de la Terre-Ferme.

*D'Udine, le 25 Juin.*

Les troupes autrichiennes occupent toujours la même position; l'intempérie de la saison dans le local où elles sont campées, les incommodent beaucoup. Les françois qui sont ici, sont continuellement occupés à s'exercer aux évolutions militaires. Le général Bernadotte a reçu ordre de Buonaparte de procéder à une nouvelle organisation qui devra être uniforme pour toutes les villes démocratisées.

*Suite de Paris, du 29 Juin.*

Il y a eu le 28 une audience publique du Directoire, dans laquelle le général Serrurier a présenté 21 drapeaux, restant de ceux conquis par l'armée d'Italie, envoyés par le chef de l'armée d'Italie. Les discours prononcés à cette occasion n'offrent rien de remarquable.

La légation chargée de représenter le gouvernement françois dans les conférences qui doivent avoir lieu à Lille, vient de partir pour cette ville, d'où l'on n'a pas encore reçu la nouvelle de l'arrivée, qui doit être prochaine, du lord Malmesbury. *Rédacteur*).

Une lettre de St. Servan en date du 22, annonce qu'un paquebot anglois à 3 mats vient d'y arriver avec des prisonniers françois; on ignore encore quel en est le nombre, mais à en juger par la quantité d'hommes qui cou-

vrent le pont, il y a toute apparence que ce bâtiment est entièrement chargé. Un des prisonniers qui est déjà à terre, a annoncé qu'il en étoit parti plusieurs autres pour les différens ports de la France.

L'on assure que Barthélemi a conseillé à ses collègues de sacrifier quelques ministres à l'opinion publique, qui s'est prononcée contre eux. L'on ajoute que Barras est du même avis.

Nos journaux contiennent des nouvelles de Londres du 24. Voici ce qui se trouve dans l'une de ces feuilles :

„A Spithead, la cour martiale s'est assemblée, & elle a procédé au jugement de six prisonniers rebelles appartenans au *Pompeé*. Selon toute apparence, ils seront condamnés; mais ce n'est que demain qu'on saura leur sentence. Plusieurs papiers nécessaires pour l'éclaircissement de cette affaire ont disparu: la seule chose qu'on ait trouvée, étoit une espèce de serment conçu en ces termes: „*Moi, je jure de verser mon sang pour la cause de la liberté & de la justice, tant qu'il y aura quelque espoir de l'obtenir.*„

„Cette procédure a attiré tant de monde des vaisseaux & du rivage, qu'on a été obligé d'étayer le vaisseau le *Royal-Williams*, où l'on procédoit.

„Le 22, le procès de Parker a commencé à 10 heures du matin à bord du *Neptune*. Beaucoup de témoins ont été entendus. Parker fut amené devant ses juges par le prévôt de l'amirauté & placé au bas du tribunal & au côté gauche du juge-avocat: le prévôt restoit à côté de lui l'épée tirée. L'accusation fut lue par le juge-avocat, M. Bentfield. Le prisonnier étoit accusé de plusieurs actes de mutinerie & de rébellion commis à bord de la flotte de Sa Majesté, au Nore, d'avoir désobéi aux ordres & d'avoir insulté à l'autorité de ses officiers. L'amiral Burkner a été le premier entendu. Il a déposé qu'on lui avoit ôté son drapeau & qu'on lui avoit manqué de respect lorsqu'il avoit exhorté les matelots à rentrer dans le devoir: pour toute réponse, Parker lui répondit qu'il étoit le seul chef. Le prisonnier a fait plusieurs questions pour éluder le témoignage de l'amiral. Le lieutenant du Sandwich a été entendu après l'amiral Burkner. Le chirurgien du même vaisseau a déclaré que Parker étoit le chef des délégués, & il a cité plusieurs circonstances à l'appui de sa déclaration. Les capitaines de *Pris* & de *l'Espion* ont aussi chargé l'accusé. Le jugement a été ajourné jusqu'au 24. Parker s'est conduit avec beaucoup de fermeté & de noblesse dans le cours de l'interrogatoire: il doit faire entendre cinq témoins en sa faveur; mais on ne croit pas que leurs dépositions puissent retarder le jugement.

*Conseil des 500. — Séance du 27.*

Lemarchand-Gomicourt a juré de faire rire le conseil, même en lui parlant de ravages et de scènes meurtrières. A propos du rapport qui doit être fait incessamment sur les sociétés populaires, ce membre s'avise de reproduire son projet contre les loups, et déjà ce rapprochement fait rire. Lemarchand ajoute que, depuis quelque tems, les montons, las de se laisser égorger, avoient résolu de se réunir et de faire face à l'espèce dévorante des loups; mais ceux-ci de leur côté se sont ralliés et paroissent vouloir rentrer en guerre ouverte avec

les infortunées bêtes à laine. Il est instant de venir au secours de ces dernières, et Lemarchand reproduit la proposition d'une prime d'encouragement pour les chasseurs louvetiers... (On rit beaucoup).

Un membre ne croit pas que la récompense soit proportionnée au service..... Cependant, vu l'urgence et la nécessité de se débarrasser de cette dangereuse canaille, le conseil promet cent cinquante écus à qui tuera un loup enragé, cinquante pour une louve, quarante pour un loup, vingt pour un louveteau, eût-il été trouvé aux coins d'un bois faisant la *Seminielle*.

La discussion se rétablit sur le projet de Gilbert. Un membre du nouveau tiers (Berenger) combat toutes les parties de ce projet, comme devant porter atteinte au crédit public et anéantir les ressources du gouvernement. Il trouve les rentrées annoncées par Gilbert très incertaines, et les ressources de Debbonnières dérisoires..... Il conclut à l'ajournement jusqu'au moment où le conseil des anciens aura prononcé sur la première résolution relative à la trésorerie.

Vaublanc défend la résolution en l'amendant, c'est-à-dire en proposant de ne pas faire revenir les ordonnances pour leur faire prendre un nouvel ordre de paiement, mais pour y suivre l'ordre de la date des *visa* d'urgence signés du ministre; ainsi toutes les alarmes seroient calmées, et il n'y auroit point ce que quelques personnes veulent appeler un bouleversement.

Vauvilliers prend la parole; il reproduit les divers raisonnemens employés pour et contre, et les réduit à celui-ci: Le service manquera-t-il parce que l'ordre sera établi dans les dépenses? Manquoit-il avant l'ordre ou plutôt le désordre établi? Mais les fournisseurs..... Ah! voilà le mot..... (On rit beaucoup). Il y aura un arriéré..... Non; mais la confiance, l'ordre et l'économie ramèneront la concurrence des fournisseurs au lieu de les éloigner.

Vauvilliers cite des faits à l'appui, et ils lui sont personnels. Le ministre de l'intérieur, dit-il, m'appelle près de lui au moment où les approvisionnemens étoient nuls, où la famine étoit menaçante; les prix des marchés étoient énormes, et il n'y avoit pas un sac dans les magasins: cependant la nouvelle administration, obtenant plus de confiance, obtint des fournitures. Elle établit un arriéré, un second arriéré, et cependant les prix baissèrent de plus de moitié..... De nouveaux fournisseurs parurent et traitèrent à des prix plus modérés; et les anciens fournisseurs..... hélas! citoyens, ils fournirent aussi..... (On rit beaucoup). Nul d'eux ne s'en alla. Certains d'un bénéfice mo-

dique, ils continuèrent leur service. Ne craignez donc rien de l'établissement, non d'un arriéré, mais d'un nouvel ordre dans les paiemens.... Les fournisseurs ne s'en iront point.... (On rit beaucoup).

Vauvilliers termine par faire, dans d'autres termes la même profession de foi que Vaublanc (*Nous l'avons rapportée hier*). Il s'étonne de l'affectation avec laquelle on parle d'une prétendue division entre les pouvoirs. Non, non, dit-il, les deux pouvoirs se respecteront et ne donneront pas, avec l'exemple, le droit du mépris et de la désobéissance. Mais c'est trop répondre à des phrases qu'il est étonnant qu'on ait trouvé le moyen de répéter devant le conseil; une plus longue patience seroit naitre un mal réel à force de laisser paroître un fantôme. Je fais bien, ajoute-t-il, qu'on ne fait la guerre qu'avec de l'argent; mais on n'a jamais assez d'argent quand on n'a ni ordre ni économie. C'est l'ordre qui donne des ressources, en appelant, en assurant la confiance.— Vauvilliers vote pour le projet de la commission.

Enfin la discussion est fermée. Tous les ajournemens demandés sont successivement rejetés. L'urgence est déclarée à une assez forte majorité. Le conseil alloit prononcer, lorsque Coupé s'écrie: Que faites-vous-là? La première résolution sur la trésorerie est rejetée aux anciens. — (Les mouvemens les plus vifs éclatent dans l'assemblée.) — Je suppose, dit Gilbert, qu'elle soit rejetée... — Elle l'est! elle l'est! s'écrient en chœur Jean-de-Brie, Quirot, Cholet et beaucoup.... — Un de mes collègues me dit qu'elle ne l'est pas, dit Gilbert; d'ailleurs l'une n'empêche pas l'autre.— Si fait! si fait! dit Coupé.

Dans son indécision sur l'acceptation ou le refus du conseil des Anciens, le conseil renvoie le tout à la commission des finances.

*Séance du 28* — Un membre fait un nouveau rapport conforme à celui de Mailhe et à la dernière motion de Pastoret, relative aux fugitifs de Toulon. Les loix rendues par la convention nationale, en Germinal et en Prairial, leur étoient favorables; mais on se rappelle de l'exception obtenue contre eux par Fréron dans les derniers momens de la convention. C'est cette exception que Mailhe, Pastoret et le rapporteur veulent faire disparaître, en assurant aux Toulonnais et aux habitans réfugiés dans leurs murs tous les bienfaits de l'amnistie.

On demande l'urgence, mais Savary et quelques autres qui ne sont jamais assez éclairés, réclament l'impression et l'ajournement.— Guillemardet se joint aux *valeurs*. (Terme inventé depuis que le tiers conventionnel se trou-

ve réduit à la minorité).— Le conseil vote l'ajournement.

Gilbert-Desmolières présente une nouvelle rédaction du projet discuté la veille, et auquel il a annexé quelques-uns des amendemens indiqués dans la discussion. — Le président met aux voix l'urgence. Elle alloit passer..... Leclerc s'étayant du rejet fait par le conseil des anciens de la résolution sur la trésorerie, demande l'impression et l'ajournement; il observe que le projet est totalement changé, et qu'il y a des dispositions administratives qui n'appartiennent pas au corps législatif.

Boilly, Dauchy, Gilbert et d'autres réclament l'ordre du jour sur l'ajournement; mais l'ordre du jour ne passe pas, et l'ajournement est ordonné à une forte majorité.

*De la Haye, le 27 Juin.*

Les troupes destinées à la grande expédition maritime sont maintenant arrivées au Helder et au Texel; c'est demain que l'embarquement doit commencer; les munitions de guerre et de bouche sont déjà à bord des bâtimens de transport. A Delft et à Zwoll, plusieurs compagnies ont refusé de marcher, en alléguant qu'elles ne s'étoient point engagées à servir sur mer.

Il a éclaté des troubles à Schiedam. Une partie de la cavalerie en garnison ici, a reçu ordre de s'y porter.

*De Bruxelles, le 1er Juillet.*

Il est encore arrivé, depuis trois jours, un grand nombre de troupes françoises; celles qui les avoient précédées ici, sont parties pour Dunkerque et Lille. Les lettres de cette dernière ville disent que dans plusieurs endroits du département du Nord, et particulièrement à Cambrai, il y a eu des mouvemens tumultueux que la force armée a eu beaucoup de peine à réprimer. Il paroît que des volontaires, revenus de l'armée dans leurs foyers, ont été les premiers moteurs de ces mouvemens: furieux de voir leurs parens et amis réduits à l'indigence, tandis que d'insolens parvenus étaloient à leurs yeux le fruit de leurs rapines, ils se sont portés à différens excès et ont été secondés par une partie des habitans: plusieurs propriétés des nouveaux riches ont été pillées et incendiées. Nous attendons des détails plus positifs sur cet événement.

*\*\* On avertit le Public, que M. le général, commandant l'armée de Sambre & Meuse, conformément aux principes d'humanité, qui veulent & exigent qu'on laisse aux malades le libre accès des Bains, vient de donner des ordres précis pour l'évacuation du Village d'Ems par les troupes françoises y cantonnées; & ayant en outre accordé pour cet endroit une garde pour le maintien de l'ordre & de la tranquillité publique, les personnes qui désireront se servir des bains d'Ems y trouveront toute la sûreté, tranquillité & commodité convenables.*

*Darmstadt le 4 Juillet 1797.*

Nous apprenons de Luxembourg, que les troupes disséminées dans cette province, commencent à se réunir dans un camp tracé dans les environs de la forteresse. L'on va aussi commencer différens travaux le long de la Moselle, & l'on a mis en réquisition un grand nombre de paysans des communes rurales du Luxembourg, pour être employés à ces ouvrages.

L'église des ci devant Augustins de notre ville, rendue au culte catholique, a été ouverte avant-hier, pour de la fête de St Pierre. On y a célébré le service divin avec la plus grande solennité. L'affluence de monde étoit immense; & ce jour, la collecte en aumônes s'est élevée à plus de 2000 florins.

*De Cologne, le 3 Juillet.*

On trouve dans le journal de cette ville une lettre des Bords de la Nidda, en date du 29 Juin, qui donne les notions suivantes sur les positions et la force approximative des troupes françoises depuis la dernière organisation.

„Les forces republicaines, faisant partie de l'armée de Sambre & Meuse, qui occupent encore tout le pays entre la ligne de démarcation & la rive droite du Rhin depuis Desefford jusqu'à la Nidda, sont de 4 divisions, & peuvent être évaluées ensemble à 40.000 hommes d'infanterie & 70 mille de cavalerie, non compris l'artillerie.

„La première division formant l'avant garde, commandée par le général Lefebvre, occupe la ligne de la Nidda depuis Höchst jusqu'à Wiltstadt.

„La 2<sup>e</sup> division s'étend depuis Assenheim jusqu'à Laubach, à l'extrémité de la ligne, où Championnet, commandant de cette division, a son quartier général.

„Les 3<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> divisions sont en seconde ligne, elles occupent tout le pays entre la Nidda & la Lahn; le quartier-général de Lemoine, qui commande l'une, est à Wetzlar, & celui de Grénier, qui commande l'autre est à Weilbourg.

„Un corps de 5000 hommes, dont le quartier général est à Wisbaden, est devant Cassel, & un autre de pareille force, occupe les environs d'Ehrenbreitstein; le commandant de ce dernier a son quartier-général à Vallendar.

„L'état major de l'armée est à Giessen, & les administrations sont établies à Mont-bauer & Neuwied.

„La seule division de hussards est attachée au gros de l'armée; elle occupe Wiltstadt & les environs; la division de dragons est à Dillenburg, & celle de cavalerie à Elberfeld.

*Des Bords du Mein, le 6 Juillet.*

Il paroît maintenant certain qu'une grande partie des troupes françoises qui se trouvent dans nos environs, vont repasser le Rhin; il ne restera sur la rive droite que deux divisions, celle de Lemoine et celle de Grénier. Le premier continuera d'occuper les environs de Wetzlar, et le second remplacera le général Lefebvre à Höchst. Le quartier-général du commandant en chef Hoche, qui a quitté avant-hier Friedberg, doit être, dit-on, transféré à Bonn; le général Cherin ira à Aix-la-Chapelle.